

Bulletin de la Paroisse française de Thoune

# Contact



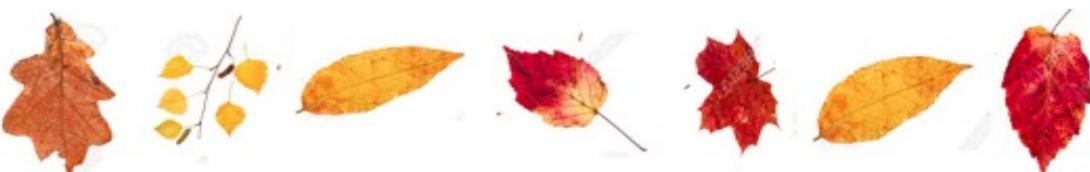
Novembre 2025

62<sup>ème</sup> année

## A noter:



**Samedi 1er novembre : Dîner-choucroute  
Tombola - Exposition des créations du groupe des  
mal-voyantes - Souvenirs et photos du voyage de  
paroisse à Colmar ( quel beau programme ! ).**



**Mercredi 19 novembre : AGORA**

**Nous nous souvenons de la conférence  
passionnante de Pierre Tschanz qui était venu nous  
parler de sa vie de marin au long cours ...**

**M. Tschanz revient cette fois nous parler de ses  
voyages et rencontres avec des Chrétiens  
persécutés :**

**!! UN RECIT CAPTIVANT NOUS ATTEND !!!**



**page 12 : Ordre du jour de notre Assemblée  
ordinaire de paroisse du 7 décembre 2025.**

## Le mot de notre pasteur

### NOVEMBRE : LE MOIS DES CHRYSANTHEMES..

Ou serait-il le mois de la fleur des morts... ? Le rapprochement est vite fait ! Pourtant cette plante porte un fort joli nom qui signifie la « fleur d'or », appellation qui nous vient directement du grec. Car il faut savoir qu'à l'origine le chrysanthème est d'un beau jaune doré. C'est par la suite qu'il a été développé toute une palette des couleurs que nous connaissons. Originaire de la Corée, cette fleur est très riche de symboles en Asie de l'est. En Chine comme au Japon le chrysanthème signifie la prospérité, la joie, la longévité, la fidélité, l'amitié, le bonheur et la santé aussi. Comme on peut le voir, ce ne sont que des connotations positives qui définissent cette plante aussi riche d'heureux qualificatifs ! Elle est le symbole national du Japon, fleur sacrée, emblème de la famille impériale.

C'est après la première guerre mondiale, en 1919, que Georges Clémenceau appelle les Français à fleurir les tombes des soldats tombés au front, et en particulier lors de l'Armistice, le 11 novembre. Le chrysanthème avait été importé chez nous au 18e siècle, et fleurissant du mois de septembre à novembre, il était tout trouvé pour fleurir nos tombes, d'autant plus que chez nous il s'enrichit alors du symbole de l'éternité ! La France, fille aînée de l'Eglise, en fit alors la fleur de la Toussaint. Mais ce que l'on a vite oublié, c'est qu'au travers du chrysanthème, c'était un peu de soleil et de lumière que l'on apportait sur nos tombes... sans oublier ce symbole d'éternité !

Cette plante devrait donc nous rappeler avant toute autre chose cette dimension de la foi en Christ ressuscité et nous parler d'espérance uniquement. Le chrysanthème n'est donc pas la fleur des morts, mais il est au contraire la fleur de ceux qui ont passé par la mort pour entrer dans la vie éternelle au travers de leur Sauveur !

Ainsi, comme nous pouvons le constater, l'interprétation populaire et erronée a remplacé la signification première tellement positive. C'est encore un signe de l'affadissement de la foi au profit d'un certain rationalisme qui ne considère que la mort tout en oubliant les

promesses et les acquis que le Seigneur nous a fait connaître en Jésus-Christ.

Le mois de novembre devrait donc rester le mois des chrysanthèmes qui nous viennent des pays du soleil levant pour nous dire de ne pas désespérer, même si la lumière décline fortement durant cette période, et pour nous exhorter à réactiver notre foi en la vie et en l'éternité. Or, quand on y pense, nos pouvoons nous rendre compte que les choses sont bien faites. Pour ma part, il me semble que ce n'est pas par hasard, si à la suite de la guerre 14-18, tellement cruelle et honteuse comme toutes les guerres, qu'un homme bien placé dans le gouvernement français fût heureusement inspiré pour apporter ce rayon de lumière dans les cimetières dont l'étendue bouchait tout l'horizon des cœurs et des champs...

Le chrysanthème, la fleur d'or, porte bien son nom ! Faites-en l'emblème de votre mois de novembre !

Votre pasteur, Jacques Lantz

\* \* \* \* \*

**Les collectes du mois de novembre sont destinées à :**

**1er novembre : La collecte de la Réformation 2026 est destinée à soutenir l'enseignement religieux réformé au Tessin.**

Largement minoritaires dans leur canton, les réformés tessinois ne peuvent guère compter sur des coreligionnaires en Suisse ou ailleurs qui, comme eux, ont été élevés dans la langue de Dante.

Peu de matériel d'enseignement religieux réformé disponible en italien, peu de volonté d'aide de l'État, la minorité réformée tessinoise a besoin d'aide.

Le Conseil synodal vous remercie pour votre engagement et pour vos dons

## 15 novembre : Projet CPT au Congo



Dans le Contact de novembre 2024, les fondements de la formation pastorale clinique (CPT) avaient été présentées, datant de la fin du XIXème siècle où un pasteur américain, Anton Boison, suite à sa propre expérience de patient, avait reformulé avec son ami médecin Henri Cabot la manière de soigner le mal-être et le désespoir des malades en institution clinique.

Ainsi était né le CPT.

La méthode qui est appliquée depuis de nombreuses décennies au CHUV à Lausanne a suscité un intérêt en République démocratique du Congo et y est enseignée depuis une quinzaine d'années, en partie financée par l'association suisse "Projet CPT au Congo" dont M. Klaus Völlmin que nous connaissons bien dans notre paroisse en est un des membres fondateurs.

Ainsi, ce sont à ce jour plus d'une trentaine de cours de 6 semaines sous la supervision d'une quinzaine de formateurs accrédités qui ont eu lieu au Congo durant ces quinze années, formant ainsi à cette méthode plus de 400 pasteurs, mais également quelques prêtres catholiques ainsi que quelques collaborateurs soignants dans les hôpitaux.

Le succès de ces cours en RDC n'a pas manqué d'attirer l'attention des églises des pays voisins, et c'est ainsi que désormais, des cours CPT ont également lieu au Tchad et sont en passe de voir le jour en Côte d'Ivoire et au Congo Brazzaville.

<https://cptcongo.wordpress.com/>

BEKB-BCBE IBAN CH19 0079 0042 9193 9725 5

Projekt CPT-Congo 3506 Grosshöchstetten

Le Conseil de Paroisse vous remercie pour votre générosité

## Les 95 thèses de Martin Luther

A l'occasion du Dimanche de la Réformation, nous publions les 95 Thèses que Martin Luther a affichées sur la porte de l'église de Wittenbach le 31 octobre 1517 :

**Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. Amen.**

01 En disant : Faites pénitence, notre Maître et Seigneur Jésus-Christ a voulu que la vie entière des fidèles fût une pénitence.

02 Cette parole ne peut pas s'entendre du sacrement de la pénitence, tel qu'il est administré par le prêtre, c'est à dire de la confession et de la satisfaction.

03 Toutefois elle ne signifie pas non plus la seule pénitence intérieure ; celle-ci est nulle, si elle ne produit pas au dehors toutes sortes de mortifications de la chair.

04 C'est pourquoi la peine dure aussi longtemps que dure la haine de soi-même, la vraie pénitence intérieure, c'est à dire jusqu'à l'entrée dans le royaume des cieux.

05 Le pape ne veut et ne peut remettre d'autres peines que celles qu'il a imposées lui-même de sa propre autorité ou par l'autorité des canons.

06 Le pape ne peut remettre aucune peine autrement qu'en déclarant et en confirmant que Dieu l'a remise ; à moins qu'il ne s'agisse des cas à lui réservés. Celui qui méprise son pouvoir dans ces cas particuliers reste dans son péché.

07 Dieu ne remet la coulpe à personne sans l'humilier, l'abaisser devant un prêtre, son représentant.

08 Les canons pénitentiels ne s'appliquent qu'aux vivants ; et d'après eux, rien ne doit être imposé aux morts.

09 Voilà pourquoi le pape agit selon le Saint-Esprit en exceptant toujours dans ses décrets l'article de la mort et celui de la nécessité.

10 Les prêtres qui, à l'article de la mort, réservent pour le Purgatoire les canons pénitentiels, agissent mal et d'une façon inintelligente.

11 La transformation des peines canoniques en peines du Purgatoire est une ivraie semée certainement pendant que les évêques dormaient.

12 Jadis les peines canoniques étaient imposées non après, mais avant l'absolution, comme une épreuve de la véritable contrition.

13 La mort délie de tout ; les mourants sont déjà morts aux lois canoniques, et celles-ci ne les atteignent plus.

14 Une piété incomplète, un amour imparfait donnent nécessairement une grande crainte au mourant. Plus l'amour est petit, plus grande est la terreur.

15 Cette crainte, cette épouvante suffit déjà, sans parler des autres peines, à constituer la peine du Purgatoire, car elle approche le plus de l'horreur du désespoir.

16 Il semble qu'entre l'Enfer, le Purgatoire et le Ciel il y ait la même différence qu'entre le désespoir, le quasi-désespoir et la sécurité.

17 Il semble que chez les âmes du Purgatoire l'Amour doive grandir à mesure que l'horreur diminue.

18 Il ne paraît pas qu'on puisse prouver par des raisons, ou par les Ecritures que les âmes du Purgatoire soient hors d'état de rien mériter ou de croître dans la charité.

19 Il n'est pas prouvé non plus que toutes les âmes du Purgatoire soient parfaitement assurées de leur béatitude, bien que nous-mêmes nous en ayons une entière assurance.

20 Donc, par la rémission plénière de toutes les peines, le Pape n'entend parler que de celles qu'il a imposées lui-même, et non pas toutes les peines en général.

21 C'est pourquoi les prédicateurs des Indulgences se trompent quand ils disent que les indulgences du Pape délivrent l'homme de toutes les peines et le sauvent.

22 Car le Pape ne saurait remettre aux âmes du Purgatoire d'autres peines que celles qu'elles auraient dû souffrir dans cette vie en vertu des canons.

23 Si la remise entière de toutes les peines peut jamais être accordée, ce ne saurait être qu'en faveur des plus parfaits, c'est-à-dire du plus petit nombre.

24 Ainsi cette magnifique et universelle promesse de la rémission de toutes les peines accordées à tous sans distinction, trompe nécessairement la majeure partie du peuple.

25 Le même pouvoir que le Pape peut avoir, en général, sur le Purgatoire, chaque évêque le possède en particulier dans son diocèse, chaque pasteur dans sa paroisse.

26 Le Pape fait très bien de ne pas donner aux âmes le pardon en vertu du pouvoir des clefs qu'il n'a pas, mais de le donner par le mode de suffrage.

27 Ils prêchent des inventions humaines, ceux qui prétendent qu'aussitôt que l'argent résonne dans leur caisse, l'âme s'envole du Purgatoire.

28 Ce qui est certain, c'est qu'aussitôt que l'argent résonne, l'avarice et la rapacité grandissent. Quant au suffrage de l'Eglise, il dépend uniquement de la bonne volonté de Dieu.

29 Qui sait si toutes les âmes du purgatoire souhaitent en être rachetées, comme dans la légende des saints Séverin et Pascal.

30 Nul n'est certain de la vérité de sa contrition ; encore moins peut-on l'être de l'entièrre rémission.

31 Il est aussi rare de trouver un homme qui achète une vraie indulgence qu'un homme vraiment pénitent.

32 Ils seront éternellement damnés avec ceux qui les enseignent, ceux qui pensent que des lettres d'indulgences leur assurent le salut.

33 On ne saurait trop se garder de ces hommes qui disent que les indulgences du Pape sont le don inestimable de Dieu par lequel l'homme est réconcilié avec lui.

34 Car ces grâces des indulgences ne s'appliquent qu'aux peines de la satisfaction sacramentelle établies par les hommes.

35 Ils prêchent une doctrine antichrétienne ceux qui enseignent que pour le rachat des âmes du Purgatoire ou pour obtenir un billet de confession, la contrition n'est pas nécessaire.

36 Tout chrétien vraiment contrit a droit à la rémission entière de la peine et du péché, même sans lettre d'indulgences.

37 Tout vrai chrétien, vivant ou mort, participe à tous les biens de Christ et de l'Eglise, par la grâce de Dieu, et sans lettres d'indulgences.

38 Néanmoins il ne faut pas mépriser la grâce que le Pape dispense ; car elle est, comme je l'ai dit, une déclaration du pardon de Dieu.

39 C'est une chose extraordinairement difficile, même pour les plus habiles théologiens, d'exalter en même temps devant le peuple la puissance des indulgences et la nécessité de la contrition.

40 La vraie contrition recherche et aime les peines ; l'indulgence, par sa largeur, en débarrasse, et à l'occasion, les fait haïr.

41 Il faut prêcher avec prudence les indulgences du Pape, afin que le peuple ne vienne pas à s'imaginer qu'elles sont préférables aux bonnes œuvres de la charité.

42 Il faut enseigner aux chrétiens que dans l'intention du Pape, l'achat des indulgences ne saurait être comparé en aucune manière aux œuvres de miséricorde.

43 Il faut enseigner aux chrétiens que celui qui donne aux pauvres ou prête aux nécessiteux fait mieux que s'il achetait des indulgences.

44 Car par l'exercice même de la charité, la charité grandit et l'homme devient meilleur. Les indulgences au contraire n'améliorent pas ; elles ne font qu'affranchir de la peine.

45 Il faut enseigner aux chrétiens que celui qui voyant son prochain dans l'indigence, le délaisse pour acheter des indulgences, ne s'achète pas l'indulgence du Pape mais l'indignation de Dieu.

(suite page 14)

# Programme pour novembre 2025

**Cultes à la chapelle romande, Frutigenstrasse 22, Thoune**

Dimanche 2 novembre  
à 9h30

Dimanche de la Réformation  
Pasteur Jacques Lantz.  
Sainte-Cène

Dimanche 16 novembre  
à 9h30

Pasteur Jacques Lantz

## Activités de la paroisse :

Sans autre indication, à la maison de paroisse, Frutigenstrasse 22

Flûtes:

Tous les mercredis à 13h45

Etude biblique :

Le jeudi 6 novembre à 14h30.  
Pasteur Jacques Lantz.  
Josué

Jeux :

Les vendredis 14 et 28 novembre à  
14h00.

Fil d'Ariane :

Les mardis 11 et 25 novembre à 14h00.

Agora :

Le mercredi 19 novembre à 14h30.  
« Rencontre de chrétiens persécutés »  
. par M. Pierre Tschanz

Dîner-choucroute

Samedi 1er novembre dès 11h30  
(voir Contact du mois d'octobre)

Interlaken, Langnau  
Et Frutigen :

Dorénavant culte unique à la chapelle de Thoune pour les membres de la communauté française, qui sont cordialement invités.

Les personnes de langue française qui souhaitent la visite du pasteur, sont priées de s'annoncer chez lui, tél. **078/919 62 42**. Si M. Jacques Lantz n'est pas atteignable, le numéro d'urgence **079 368 80 83** vous relie avec un membre du conseil de paroisse qui vous mettra en contact avec un pasteur.



# Paroisse réformée française de Thoune

**Assemblée ordinaire de paroisse, dimanche 7 décembre 2025 à la maison de paroisse, Frutigenstrasse 22, à l'issue du culte**

## Ordre du jour

1. Salutations
2. Nomination du secrétaire du jour.
3. Nomination d'un scrutateur.
4. Lecture du PV de l'assemblée ordinaire de paroisse du 20 octobre 2024
5. Rapport du président
6. Présentation des comptes 2024
7. Présentation et acceptation du budget 2026
8. Consultation et vote sur les trois objets qui concernent la fusion :  
Approuvez-vous les trois documents de la fusion suivants ? (répondre par OUI ou par NON) :
  - 1) Le contrat de fusion
  - 2) Le règlement d'organisation
  - 3) Le règlement sur la fusion de l'Église réformée évangélique de Thoune
9. Communications
10. Divers

(compléments voir ci-contre )

- Ont le droit de vote toutes les paroissiennes et tous les paroissiens assujettis fiscalement dans le canton de Berne.

- Les documents sur lesquels les paroissiennes et les paroissiens seront appelés à voter peuvent être téléchargés depuis le site de la paroisse :

- Ils sont également à disposition « papier » à la chapelle romande ainsi qu'à la maison de paroisse : Frutigenstrasse 22 à Thoune.

- Ils peuvent enfin aussi être commandés par téléphone auprès de Pierre Charpié (079 404 42 78).

Dans ce cas, ils seront envoyés par la poste.



Le Conseil de paroisse ainsi que les représentants de votre paroisse qui ont collaboré à la rédaction de ces documents par leur participation dans les diverses commissions constituées pour la fusion vous recommandent **d'accepter** les trois objets qui vous seront soumis en votation le 7 décembre prochain.

Le Conseil de paroisse



(suite de la page 9)

46 Il faut enseigner aux chrétiens qu'à moins d'avoir des richesses superflues, leur devoir est d'appliquer ce qu'ils ont aux besoins de leur maison plutôt que de le prodiguer à l'achat des indulgences.

47 Il faut enseigner aux chrétiens que l'achat des indulgences est une chose libre, non commandée.

48 Il faut enseigner aux chrétiens que le Pape ayant plus besoin de prières que d'argent demande, en distribuant ses indulgences plutôt de ferventes prières que de l'argent.

49 Il faut enseigner aux chrétiens que les indulgences du Pape sont bonnes s'ils ne s'y confient pas, mais des plus funestes, si par elles, ils perdent la crainte de Dieu.

50 Il faut enseigner aux chrétiens que si le Pape connaissait les exactions des prédictateurs d'indulgences, il préfèrerait voir la basilique de Saint-Pierre réduite en cendres plutôt qu'édifiée avec la chair, le sang, les os de ses brebis.

51 Il faut enseigner aux chrétiens que le Pape, fidèle à son devoir, distribuerait tout son bien et vendrait au besoin l'Eglise de Saint-Pierre pour la plupart de ceux auxquels certains prédictateurs d'indulgences enlèvent leur argent.

52 Il est chimérique de se confier aux indulgences pour le salut, quand même le commissaire du Pape ou le Pape lui-même y mettraient leur âme en gage.

53 Ce sont des ennemis de Christ et du Pape, ceux qui à cause de la prédication des indulgences interdisent dans les autres églises la prédication de la parole de Dieu.

54 C'est faire injure à la Parole de Dieu que d'employer dans un sermon autant et même plus de temps à prêcher les indulgences qu'à annoncer cette Parole.

55 Voici quelle doit être nécessairement la pensée du Pape ; si l'on accorde aux indulgences qui sont moindres, une cloche, un honneur, une cérémonie, il faut célébrer l'Evangile qui est plus grand, avec cent cloches, cent honneurs, cent cérémonies.

56 Les trésors de l'Eglise, d'où le Pape tire ses indulgences, ne sont ni suffisamment définis, ni assez connus du peuple chrétien.

57 Ces trésors ne sont certes pas des biens temporels ; car loin de distribuer des biens temporels, les prédateurs des indulgences en amassent plutôt.

58 Ce ne sont pas non plus les mérites de Christ et des saints ; car ceux-ci, sans le Pape, mettent la grâce dans l'homme intérieur, et la croix, la mort et l'enfer dans l'homme intérieur.

59 Saint Laurent a dit que les trésors de l'Eglise sont ses pauvres. En cela il a parlé le langage de son époque.

60 Nous disons sans témérité que ces trésors, ce sont les clefs données à l'Eglise par les mérites du Christ.

61 Il est clair en effet que pour la remise des peines et des cas réservés, le pouvoir du Pape est insuffisant.

62 Le véritable trésor de l'Eglise, c'est le très-saint Evangile de la gloire et de la grâce de Dieu.

63 Mais ce trésor est avec raison un objet de haine car par lui les premiers deviennent les derniers.

64 Le trésor des indulgences est avec raison recherché ; car par lui les derniers deviennent les premiers.

65 Les trésors de l'Evangile sont des filets au moyen desquels on pêchait jadis des hommes adonnés aux richesses.

66 Les trésors des indulgences sont des filets avec lesquels on pêche maintenant les richesses des hommes.

67 Les indulgences dont les prédateurs vantent et exaltent les mérites ont le très grand mérite de rapporter de l'argent.

68 Les grâces qu'elles donnent sont misérables si on les compare à la grâce de Dieu et à la piété de la croix.

69 Le devoir des évêques et des pasteurs est d'admettre avec respect les commissaires des indulgences apostoliques.

70 Mais c'est bien plus encore leur devoir d'ouvrir leurs yeux et leurs oreilles, pour que ceux-ci ne prêchent pas leurs rêves à la place des ordres du Pape.

71 Maudit soit celui qui parle contre la vérité des indulgences apostoliques.

72 Mais béni soit celui qui s'inquiète de la licence et des paroles impudentes des prédicateurs d'indulgences.

73 De même que le Pape excommunie justement ceux qui machinent contre ses indulgences,

74 Il entend à plus forte raison excommunier ceux qui, sous prétexte de défendre les indulgences, machinent contre la sainte charité et contre la vérité.

75 C'est du délire que d'exalter les indulgences du Pape jusqu'à prétendre qu'elles délieraient un homme qui, par impossible, aurait violé la mère de Dieu.

76 Nous prétendons au contraire que, pour ce qui est de la coulpe, les indulgences ne peuvent pas même remettre le moindre des péchés véniels.

77 Dire que Saint Pierre, s'il était Pape de nos jours, ne saurait donner des grâces plus grandes, c'est blasphémer contre Saint Pierre et contre le Pape.

78 Nous disons au contraire que lui ou n'importe quel pape possède des grâces plus hautes, savoir : l'Evangile, les vertus, le don des guérisons, etc... (d'après 1 Cor. 12).

79 Dire que la croix ornée des armes du Pape égale la croix du Christ, c'est un blasphème.

80 Les évêques, les pasteurs, les théologiens qui laissent prononcer de telles paroles devant le peuple en rendront compte.

81 Cette prédication imprudente des indulgences rend bien difficile aux hommes même les plus doctes, de défendre l'honneur du Pape contre les calomnies ou même contre les questions insidieuses des laïques.

82 Pourquoi, disent-ils, pourquoi le Pape ne délivre-t-il pas d'un seul coup toutes les âmes du Purgatoire, pour les plus justes des motifs, par sainte charité, par compassion pour leurs souffrances, tandis qu'il en délivre à l'infini pour le motif le plus futile, pour un argent indigne, pour la construction de sa basilique?

83 Pourquoi laisse-t-il subsister les services et les anniversaires des morts ? Pourquoi ne rend-il pas ou ne permet-il pas qu'on reprenne les fondations établies en leur faveur, puisqu'il n'est pas juste de prier pour les rachetés.

84 Et encore : quelle est cette nouvelle sainteté de Dieu et du Pape que, pour de l'argent, ils donnent à un impie, à un ennemi le pouvoir de délivrer une âme pieuse et aimée de Dieu, tandis qu'ils refusent de délivrer cette âme pieuse et aimée, par compassion pour ses souffrances, par amour et gratuitement?

85 Et encore : pourquoi les canons pénitentiels abrogés de droit et éteints par la mort se rachètent-ils encore pour de l'argent, par la vente d'une indulgence, comme s'ils étaient encore en vigueur?

86 Et encore : pourquoi le Pape n'édifie-t-il pas la basilique de Saint-Pierre de ses propres deniers, plutôt qu'avec l'argent des pauvres fidèles, puisque ses richesses sont aujourd'hui plus grandes que celles de l'homme le plus opulent?

87 Encore : pourquoi le Pape remet-il les péchés ou rend-il participants de sa grâce ceux qui par une contrition parfaite ont déjà obtenu une rémission plénière et la complète participation à ces grâces ?

88 Encore : ne serait-il pas d'un plus grand avantage pour l'Eglise, si le Pape, au lieu de distribuer une seule fois ses indulgences et ses grâces, les distribuait cent fois par jour et à tout fidèle?

89 C'est pourquoi si par les indulgences le Pape cherche plus le salut des âmes que de l'argent, pourquoi suspend-il les lettres d'indulgences qu'il a données autrefois, puisque celles-ci ont la même efficacité?

90 Vouloir soumettre par la violence ces arguments captieux des laïques, au lieu de les réfuter par de bonnes raisons, c'est exposer l'Eglise et le Pape à la risée des ennemis et c'est rendre les chrétiens malheureux.

91 Si, par contre, on avait prêché les indulgences selon l'esprit et le sentiment du Pape, il serait facile de répondre à toutes ces objections ; elles n'auraient pas même été faites.

92 Qu'ils disparaissent donc tous, ces prophètes qui disent au peuple de Christ : "Paix, paix" et il n'y a pas de paix!

93 Bienvenus au contraire les prophètes qui disent au peuple de Christ : "Croix, croix" et il n'y a pas de croix!

94 Il faut exhorter les chrétiens à s'appliquer à suivre Christ leur chef à travers les peines, la mort et l'enfer.

95 Et à entrer au ciel par beaucoup de tribulations plutôt que de se reposer sur la sécurité d'une fausse paix.



## PRIERE

Seigneur, notre Dieu, nous Te remercions, parce qu'au sein de ce monde tellement en désordre nous pouvons toujours trouver sur notre chemin une petite fleur que Tu as créée, petit signe de Ton amour et du souci que Tu as à notre égard.

Ouvre nos yeux et nos coeurs à tout ce que Tu as placé sous nos pas, pour que nous marchions davantage dans l'espérance et dans la foi !

Nous ne savons pas très bien ce qu'est l'éternité, mais toute la beauté de Ta création nous parle de Toi et nous apprend à discerner des valeurs qui dépassent notre entendement...

Seigneur, notre Dieu, Tu es pour nous le chemin, la vérité et la vie en Jésus-Christ, c'est ce que nous croyons avec reconnaissance.

Amen.

J.L.



# Adresses utiles

**Pasteur Jacques Lantz**  
Chemin Pré aux Fleurs 8  
1470 Estavayer-le-Lac  
031 972 33 12, 078 919 62 42

## **Permanence pour les services funèbres**

En cas d'absence de notre pasteur, le numéro suivant vous relie avec un membre du conseil de paroisse qui vous mettra en contact avec un pasteur : **Tél : 079 368 80 83**

## **Notre Caissière**

Mme. Erika Gisler, Schönbergstrasse 57, 3654 Gunten  
Tél. 033/251 42 89 / portable : 078/861 64 01

## **Présidente du conseil de paroisse**

Marceline Voumard, Elsterweg 4C, 3603 Thoune  
Tél. 079 222 90 14  
marce.voumard@bluewin.ch

## **Contacts (pour la mise en page)**

Pierre Charpié, Chemin du Levant 147, 1005 Lausanne  
Tél. 079 404 42 78,  
pierrecharpie@bluewin.ch

Code IBAN de la paroisse : CH78 0900 0000 3001 9890 1

**Changements d'adresse (registre et Contact) : à adresser à :**  
Josette von Känel, Gässli 12, 3711 Mülenen, 079 482 09 82